



LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Editorial

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les objectifs spécifiques définis et acceptés par la communauté internationale à la suite du Sommet du millénaire des Nations unies qui s'est tenu en 2000, ont été réaffirmés lors de l'examen quinquennal qui a eu lieu à New York au début du mois de septembre.

Les OMD constituent un cadre utile, tangible et appuyé par les entreprises dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. Ils reflètent une vue globale des principaux défis qui se posent à l'humanité au XXI^{ème} siècle et décrivent clairement la nature de ces défis et comment y répondre à temps et de manière mesurable. Ils soulignent aussi très opportunément la responsabilité collective de leur réalisation dans la mesure où ils relient les différents composants publics et privés de la société et les engagent à l'égard d'objectifs communs.

Lors de l'examen quinquennal de New York, le rôle des entreprises dans la réalisation de ces objectifs a été fortement mis en avant. Mais en dehors de l'impératif moral, quel est l'intérêt des entreprises dans la réalisation de ces objectifs ? Pourquoi cet accent mis sur les entreprises ?

Peut-être convient-il de le formuler ainsi : la réalisation des OMD a tout simplement du sens pour les entreprises. Ou, comme l'a précisé la Déclaration commune de l'OIE et de la CCI sur les entreprises et les OMD, *parce que les entreprises prospèrent là où la société prospère.*

TABLE DES MATIÈRES

Activités de l'OIE et de ses membres.....	3
Publications à venir	5
Organisation internationale du Travail	5
Nations unies et autres agences internationales	6
Autres nouvelles	8
Informations sur la Responsabilité sociale des entreprises	9
Publications récentes	9
Futures réunions où l'OIE sera représentée	10

DISTRIBUTION:

- Président
- Directeur exécutif
- Directeurs
- Membres du Bureau exécutif
- Distribution interne
- Bibliothèque

Malheureusement, il est aujourd'hui peu probable que ces OMD soient réalisés dans les délais fixés. A moins que des efforts plus sérieux et mieux concertés soient déployés pour utiliser pleinement le secteur privé dans les stratégies de développement.

Le rôle essentiel du secteur privé dans cet effort est largement reconnu. Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, *"C'est l'absence d'une activité à grande échelle de la part des entreprises, non sa présence, qui condamne une grande partie de l'humanité à la souffrance. En fait, ce qui est utopique, c'est de penser que la pauvreté peut être vaincue sans l'engagement actif des entreprises"*. Ceci a toujours été une évidence pour les entreprises.

Le temps n'est plus aux rapports, commissions, bavardages ou approches dirigées par l'idéologie. Ce qu'il faut maintenant, c'est une action concertée et cohérente. Ceci implique que les organisations internationales travaillent ensemble, respectant leurs domaines de compétence respectifs et formant ainsi un ensemble uni bien plus qu'une somme d'éléments divers ou – pire – concurrents. Ceci signifie aussi et surtout que le système multilatéral doit travailler plus étroitement avec le secteur privé.

L'OIT est dans ce domaine très bien placée pour jouer un rôle de premier plan. Unique parmi les autres organisations internationales, elle travaille officiellement en partenariat avec un réseau mondial du secteur privé. Si les éléments de ce réseau, comme dans tout réseau, diffèrent et ont leurs propres forces et faiblesses, leurs propres priorités et leurs propres capacités et moyens, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un réseau reliant les plus grandes entreprises mondiales entre elles et avec les plus petites micro-entreprises opérant à un niveau de subsistance. Ils sont les acteurs centraux qui seront le mieux à même de réduire la pauvreté dans le monde par leur rôle clé au sein de la société, à savoir celui de la création de richesses.

L'OIT devrait être l'organisation qui fait le plus pour répondre au défi mondial que constitue la lutte contre la pauvreté en aidant ces acteurs et en leur permettant de jouer leur rôle au sein de la société. Les organisations d'employeurs, dans le monde entier, sont prêtes à relever ce défi.



Antonio Peñalosa
Secrétaire général

Activités de l'OIE et de ses membres	
<p>Le kit d'outils OIE-BIT pour le développement des PME, lancé pendant la Conférence internationale du Travail de juin dernier, est mis en pratique en partenariat avec les Centre de Turin. Les premiers ateliers ont été organisés, l'un pour les pays des Balkans qui s'est tenu à Tirana (Albanie) à la fin du mois d'août, l'autre pour les pays d'Afrique australe qui a eu lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) au début du mois de septembre. Le but de ces ateliers était de développer des stratégies (plans d'action) pouvant être mises en pratique par les organisations d'employeurs participantes et le kit d'outils s'avère utile dans la mise au point de telles stratégies. Les ateliers ont également mis en évidence les faiblesses du kit et les domaines dans lesquels il doit être retravaillé. D'autres ateliers de formation sont planifiés pour les employeurs dans les États arabes et en Amérique latine au cours des prochains mois. Contact OIE : Gary Rynhart.</p>	<p>Atelier sur les PME</p>
<p>En étroite collaboration avec la CCI, l'OIE a contribué tout au long de l'année dernière au débat sur les OMD et le rôle des entreprises. En juin, une déclaration commune de l'OIE et de la CCI (disponible sur le site Internet de l'OIE : www.ioe-emp.org) a été présentée aux "auditions publiques" qui se sont tenues au quartier général de l'ONU à New York et étaient organisées autour des quatre thèmes centraux du rapport du Secrétaire général Kofi Annan "<i>Dans une plus grande liberté</i>" (http://www.un.org/french/largerfreedom/). Ces auditions ont constitué le véhicule clé de la contribution des entreprises à l'examen quinquennal des OMD. L'OIE a reçu des contributions de plusieurs fédérations membres sur la manière dont les entreprises participent à la réalisation des OMD au niveau national et ces contributions ont été dûment utilisées.</p> <p>Contact OIE : Gary Rynhart.</p>	<p>Les objectifs du millénaire pour le développement et les entreprises</p>
<p>Une délégation de l'OIE et de la CISL a récemment rencontré à Bruxelles le Président du Comité économique et social européen (CESE) et le Directeur général de la DG Développement de la Commission européenne. L'objectif de cette réunion était d'examiner comment les deux institutions européennes peuvent appuyer la mise en pratique du programme commun de l'OIE et de la CISL sur le VIH/SIDA.</p> <p>Le CESE prépare actuellement un protocole d'accord avec l'OIT et a exprimé son vif intérêt pour l'intégration des travaux de l'OIE et de la CISL à ce processus. Le CESE propose également que les réunions sous-régionales des ACP-UE pour les acteurs non gouvernementaux incluent aussi le VIH/SIDA à leur ordre du jour. Ceci permettrait aux membres de l'OIE et de la CISL en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique de faire face aux défis du VIH/SIDA dans leurs pays. La prochaine réunion des ACP-UE devant se tenir au Mali, des entretiens auront lieu afin de déterminer comment les membres de l'OIE et de la CISL dans ce pays pourraient exposer leurs travaux dans ce domaine. Le CESE, par la voix de sa Présidente, Anne-Marie-Sigmund, a proposé son appui politique en vue d'un financement par l'UE des activités de l'OIE et de la CISL dans le domaine du VIH/SIDA.</p>	<p>OIE et CISL : partenariat avec l'UE en matière de VIH/SIDA</p>

<p>La délégation OIE/CISL a également rencontré Bernard Petit, Directeur général de la DG du Développement de la Commission européenne. Leurs entretiens ont porté sur la manière dont les travaux conjoints de l'OIE et de la CISL en matière de VIH/SIDA pourraient s'inscrire dans le cadre de la politique de l'UE dans ce domaine. L'UE est l'une des principales agences de financement dans le domaine du VIH/SIDA. Un des mécanismes examinés a été la manière dont les fonds de l'UE qui sont véhiculés par le Fonds global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria, l'OMS et l'ONUSIDA ainsi que par d'autres institutions multilatérales pourraient être utilisés par les partenaires sociaux. L'OIE poursuivra ces activités de création de partenariats et étudiera ces possibilités de financements dans les prochains mois. Contact OIE : Frederick Muia.</p>	<p>→ <i>OIE et CISL: partenariat avec l'UE en matière de VIH/SIDA</i></p>
<p>L'OIE est activement impliquée dans la stratégie mondiale contre le SIDA de Washington (26-27 septembre). Cette manifestation qui est organisée par la GBC (Coalition mondiale des entreprises contre le VIH/SIDA), ONUSIDA et Booz Allen Hamilton, réunit des dirigeants d'entreprises et des responsables gouvernementaux dans le but de définir des réponses mondiales à la pandémie. Les participants devront apporter des réponses stratégiques au VIH/SIDA qui mobilisent des ressources et coordonnent les politiques au niveau national. L'Inde et le Nigeria ont été choisis comme pays de référence. Booz Allen Hamilton s'est chargée de la simulation. Les participants développeront également des plans d'action concrets de lutte contre le VIH/SIDA qui tiendront compte de la situation et des scénarios pour l'avenir. Cette réunion de simulation donnera lieu à l'élaboration d'un agenda global contre le VIH/SIDA qui sera présenté au sénat américain le 28 septembre 2005. Contact OIE : Frederick Muia.</p>	<p>L'OIE invitée à une réunion stratégique globale contre le VIH/SIDA</p>
<p>La Confédération des organisations d'employeurs espagnoles (CEOE) et l'OIE accueilleront la seizième réunion des présidents d'organisations d'employeurs ibéro-américaines à Madrid, le 11 octobre 2005. Le thème de la réunion sera "<i>les aspects de la mondialisation liés au développement durable</i>". Le principal objectif sera d'adopter une déclaration commune du monde des affaires qui sera présentée au Sommet des chefs d'État ibéro-américains, qui aura lieu immédiatement après la réunion et d'examiner de nouvelles manières de renforcer les liens actuels entre l'Amérique latine et l'Union européenne, en particulier l'Espagne et le Portugal Contact OIE : Andrés Yuren.</p>	<p>Réunion des présidents ibéro-américains</p>
<p>Tous les documents pour la réunion des membres européens de l'OIE (Madrid, 21-24 septembre 2005), accueillie par la Confédération des organisations d'employeurs espagnoles (CEOE) sont maintenant disponibles à l'adresse Internet suivante : http://www.ioe-emp.org/ioe_emp/ioeregions/ioeregions_europe_madridmeeting.htm</p>	<p>Réunion des membres européens de l'OIE</p>

Publications à venir

Le Secrétariat informe les membres que plusieurs documents techniques, guides et informations seront prochainement disponibles sur le site Internet de l'OIE :

- Guide à l'intention des employeurs sur les politiques de promotion de l'esprit d'entreprise
- Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) : guide à l'intention des employeurs
- Guide de l'employeur sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Guide de l'employeur sur le Comité de la liberté syndicale
- Les systèmes d'administration du travail
- Partenariats publics/privés : comment les initiatives volontaires peuvent influencer sur les agendas de développement nationaux et internationaux
- Par ailleurs, le kit d'outils de l'OIE et du BIT à l'intention des organisations d'employeurs sur la question du travail des enfants sera disponible à la fin de cette année.

Tous les documents de l'OIE sont disponibles en ligne : www.ioe-emp.org

Organisation internationale du Travail

Mongolie : la production minière et minérale, particulièrement celle de l'or, représente plus de 50% de la production industrielle de la Mongolie et plus de 60% des exportations du pays. La moitié de la production d'or provient d'exploitations informelles. L'OIT a travaillé avec la Fédération des employeurs de Mongolie (MONEF) à la promotion de la formalisation du secteur minier informel. (<http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/features/05/mongolia.htm>)

Kenya : l'économie informelle représente 90 pour cent de toutes les entreprises du pays. Par le passé, les petites entreprises étaient considérées comme des concurrentes par les plus grandes; cependant, le gouvernement du Kenya et la Fédération des employeurs du Kenya (FKE) sont désormais favorables à l'établissement de liens entre l'économie formelle et l'économie informelle, car ils y voient une chance de créer une situation qui bénéficie à la fois aux deux secteurs. L'OIT collabore étroitement avec la FKE dans ce domaine. (<http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/features/05/juakali.htm>)

Ces deux exemples ont récemment fait l'objet de reportages sur CNN.

Contact : moller@ilo.org

Économie
informelle

<p>ACT/EMP a réuni dix études de cas sur le rôle des organisations d'employeurs sur la lutte contre l'inégalité des chances hommes/femmes. La Confédération des entreprises norvégienne (NHO) a lancé en mars 2003 <i>Female Future</i> qui est destiné à aider ses membres à accroître le nombre de femmes aux postes de gestion et de directeurs. La Confédération des Employeurs des Philippines (ECOP) a développé plusieurs initiatives spécifiques sur le travail et la famille. D'autres études de cas, incluant la Jamaïque, le Kenya et la Malaisie, se sont focalisées sur le harcèlement sexuel comme obstacle fondamental à l'égalité dans l'emploi et la profession. Les dix études de cas décrivent la grande variété d'actions qui sont entreprises à différents niveaux de développement. Ils soulignent aussi les pressions et les raisons qui augmentent encore la nécessité pour les employeurs et leurs organisations représentatives de mener des actions sur cette question importante. Contact: moller@ilo.org</p>	<p>Les organisations d'employeurs et l'égalité des chances</p>
<p>Nous informons les membres que les documents pour le prochain Conseil d'administration commencent à être disponibles sur le site Internet de l'OIT à: http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/gb/docs/gb294/index.htm</p>	<p>Documents du Conseil d'administration en ligne</p>
<p>Nations unies et autres agences internationales</p>	
<p>L'OIE a renforcé récemment ses liens avec plusieurs organisations multilatérales pertinentes. Le récent projet de normes sur les rôles et responsabilités des entreprises a conduit le HCDH à devenir une organisation importante nécessitant l'engagement des entreprises et il est probable qu'il le reste pour un futur proche.</p> <p>L'OIE continue de suivre les développements à l'OMC grâce à sa participation aux sessions régulières d'information et diffuse cette information à travers son bulletin <i>TradeTalk</i>.</p> <p>D'ici la fin de l'année, l'OIE prolongera son Protocole d'Accord avec le PNUD qui s'est montré un mécanisme utile pour aider à aplanir des problèmes apparus au niveau national. L'ONUSIDA reste aussi un partenaire essentiel.</p> <p>L'OIE a produit un effort important pour développer un partenariat approfondi avec la Banque mondiale, notamment avec la Société financière internationale (SFI). La SFI participe aux ateliers de formation pour les PME qui sont actuellement en cours. Dans d'autres domaines de collaboration, la SFI a donné une présentation (à la demande spécifique et coordonnée par l'OIE) lors de la Réunion préparatoire technique de la Conférence interaméricaine des Ministres du travail tenue à Mexico en juillet. L'OIE explore actuellement les moyens par lesquels les fédérations membres dans des pays donnés pourraient travailler plus étroitement avec la SFI en identifiant d'une manière aussi précise que possible les obstacles essentiels à un meilleur environnement national et à un climat des investissements pour les entreprises et ainsi promouvoir la mise en place de recommandations politiques clés avec les gouvernements. Le projet <i>Doing business</i> de la SFI serait un pilier essentiel sur lequel les efforts pourraient être concentrés.</p>	<p>L'OIE et les autres organisations internationales</p>

<p>L'OIE travaille également étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), bien que sur une base de cas par cas. Des discussions sont en cours avec ses dirigeants pour donner à l'OIE un statut consultatif et pour examiner comment renforcer la coopération. L'OIE a aussi récemment eu des discussions substantives avec la CNUCED et certaines idées plus claires ont émergées sur la manière dont les deux organisations peuvent travailler étroitement, en particulier dans les domaines des PME et de la RSE.</p> <p>Il y a d'autres organisations avec lesquelles l'OIE s'est engagée d'une manière plus sporadique quand un besoin s'est fait sentir. L'Organisation internationale de Normalisation (ISO) en est un bon exemple où des tentatives ont été faites pour introduire une norme sur la responsabilité sociale impliquant ainsi fortement l'OIE. Les efforts actuels pour développer une norme sur la sécurité et la santé au travail (mentionnés par ailleurs dans ce numéro), donnent aussi un exemple.</p> <p>L'OIE est actuellement en discussion avec plusieurs autres organisations internationales pour identifier les domaines où des partenariats pourraient être renforcés. Nous apprécierions de recevoir des commentaires de nos membres sur la valeur qu'ils placent sur de telles organisations et surtout là où ils aimeraient voir développer un partenariat plus étroit. Contact: Gary Rynhart.</p>	<p>→ <i>L'OIE et les autres organisations internationales</i></p>
<p>Lors de sa dernière session, la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme a adopté une résolution sur les droits de l'homme et les entreprises transnationales et a demandé au Secrétaire général des Nations unies de nommer un Représentant spécial pour mener un programme de travail sur deux ans. Le Représentant spécial, John Ruggie, qui a été ancien conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies Kofi Annan, a été nommé. Il fera un premier rapport en 2006 et préparera un rapport final avec des positions et des recommandations pour examen par la Commission en 2007 (voir OIE.net de mai 2005 pour les détails de son mandat). L'OIE a tenu une première consultation avec M. Ruggie au début de ce mois. Nous garderons les membres pleinement informés des développements de cette question. Contact OIE: Brent Wilton.</p>	<p>Consultation de l'OIE avec le Représentant spécial du HCDH</p>
<p>Le Pacte mondial a développé un nouveau cadre de gouvernance qui cherche à promouvoir un plus grand sens de propriété de l'initiative par ses participants et par les autres parties concernées ainsi qu'à réunir les activités du Pacte mondial aux niveaux mondial et local dans une structure organisationnelle. Une fondation à but non lucratif sera aussi établie pour aider à financer les activités du Pacte mondial comme les publications ou les manifestations (les contributions y seront volontaires). Une politique révisée pour protéger le nom du Pacte mondial et son logo d'une mauvaise utilisation et des mesures d'intégrité seront aussi mises en place. Nous laisserons les membres juger des développements au fur et à mesure du processus. Contact OIE: Brent Wilton.</p>	<p>Pacte mondial</p>

<p>L'OIE a récemment appris que de nouvelles tentatives pourraient être faites au sein de l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) pour développer une norme ISO sur les système de gestion de la sécurité et de la santé au travail (OSH-MS) et qu'il était probable que cette question soit soulevée lors de la 28^{ème} Assemblée générale de l'ISO (Singapour, 21-23 septembre 2005). L'OIE est fermement d'avis que le fait d'avoir deux instruments internationaux couvrant les systèmes de gestion de la sécurité et santé au travail serait confus et contre-productif. En 2001, une réunion d'experts tripartite de l'OIT avait élaboré des principes directeurs sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail. Il est demandé aux fédérations membres de contacter leur organe national ISO pour exprimer leurs préoccupations et leur opposition au développement d'une norme ISO dans le domaine OSH-MS. Contact OIE : Barbara Perkins.</p>	<p>Organisation internationale de normalisation (ISO) et les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail</p>
<p>Autres nouvelles</p>	
<p>Les Syndicats internationaux et le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) organiseront une Assemblée des syndicats internationaux sur le travail et l'environnement à Nairobi (Kenya) en janvier prochain. Les syndicats espèrent utiliser cette manifestation pour promouvoir la mise en application nationale de cadres pour les travailleurs et le lieu de travail où les relations professionnelles incorporerait des perspectives environnementales et du travail. Ils auront pour but d'identifier des liens communs entre l'environnement, le changement climatique, la sécurité et la santé au travail ainsi que les questions chimiques (par exemple l'interdiction de l'amiante, le VIH/SIDA et toutes les autres questions traitant du commerce, de la pauvreté et de l'investissement). Contact OIE: Gary Rynhart.</p>	<p>Syndicats internationaux et PNUE: Assemblée mondiale sur l'environnement, le travail et le développement durable</p>
<p>Une réunion des dirigeants de la Confédération des Syndicats libres (CISL), de la Confédération mondiale du Travail (CMT), des organisations régionales respectives de ces deux syndicats ainsi que de la Confédération européenne des Syndicats (CES) s'est tenue au début septembre. Depuis près de deux ans, des discussions ont lieu entre la CISL et la CMT afin de mettre en place un nouveau syndicat mondial. Des projets de statuts seront soumis aux organes respectifs des deux organisations mondiales dans les prochains mois. En même temps, des consultations seront organisées avec des organisations nationales indépendantes et démocratiques souhaitant rejoindre cette nouvelle structure syndicale mondiale. Des stratégies d'assistance aux organisations nationales "démocratiques et indépendantes" font partie de ce processus de fusion. Contact: Sandy Gros-Louis.</p>	<p>Unification au niveau international des syndicats</p>
<p>La Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) a signé son premier accord-cadre mondial dans le secteur des matériaux – un code de conduite de responsabilité sociale – avec la société française de matériaux de construction Lafarge. L'accord a été signé conjointement avec la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB) et la Fédération mondiale des</p>	<p>L'ICEM signe un accord mondial avec la société française Lafarge</p>

organisations de la construction et du bois (WFBWU). L'accord mentionne la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration tripartite du BIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Contact OIE : [Sandy Gros-Louis](#).

→ L'ICEM
signe un
accord
mondial avec
la société
française
Lafarge

Informations sur la Responsabilité sociale des entreprises

- Les producteurs de textile et d'habillement du Bangladesh ont développé un accord avec certains détaillants principaux mondiaux pour maintenir les commandes et améliorer les conditions de travail et de productivité:
www.mfa-forum.net
- *KLD Research Analytics* a mis au point un nouvel indice en matière d'investissement des entreprises qui prennent des mesures "positives" pour réduire le réchauffement global:
www.kla.com
- L'industrie internationale de la joaillerie va établir un cadre mondial de pratiques responsables pour ses produits qui sera supervisé par un nouveau Conseil pour les pratiques responsables en joaillerie:
www.responsiblejewellery.com
- La *Global Reporting Initiative* a produit un ensemble de protocoles limités qui définit comment les entreprises devraient décider si elles couvrent les impacts sociaux des parties non fondamentales de leurs activités (par exemple, leurs fournisseurs):
www.globalreporting.org/guidelines/protocols/boundaries.asp
- Un groupe international consultatif a été formé pour étendre le champ de l'Initiative pour la transparence des industries extractives:
www.eitransparency.org
- La Commission européenne va lancer une campagne pour davantage sensibiliser le public aux pratiques socialement responsables des entreprises:
www.europa.eu.int/comm/employment_social/calls/tender_2005_fr.cfm

Publications récentes

- Le rapport de la SFI (Banque mondiale) *Doing Business: Creating Jobs* est maintenant disponible. Cette base de données fournit des mesures objectives sur les législations des affaires et leur application en les comparant dans 155 pays.
- Le nombre de nouveaux emplois créés à travers les restructurations en Europe est à peu près égal au nombre d'emplois perdus durant le second trimestre de 2005 selon la dernière étude sur les restructurations de *Quarterly Issue 2 – Summer 2005*.

- *EIRO Industrial relations developments* en Europe 2004 est maintenant disponible.
- Le 15^{ème} indice de développement humain du PNUD est maintenant disponible : www.undp.org/presskit/hdr2005/
- Une nouvelle publication du BIT fournit une vision d'ensemble des normes du travail: "*Rules of the game: a brief introduction to International Labour Standards*"
- Le Rapport 2005 sur l'investissement dans le monde de la CNUCED est paru: <http://www.unctad.org/templates/page.asp?intItemID=1465&lang=2>
- La troisième lettre trimestrielle de la SFI (Banque mondiale) sur les *Gender Entrepreneurship Markets* (GEM) est maintenant disponible:§ [www.ifc.org/ifcext/enviro.nsf/AttachmentsByTitle/news_gender_July2005GLO/\\$FILE/July2005Glo.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/enviro.nsf/AttachmentsByTitle/news_gender_July2005GLO/$FILE/July2005Glo.pdf)

Futures réunions où l'OIE sera représentée

26 - 30 septembre	→	Groupe de travail de l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) sur la responsabilité sociale (<i>Bangkok</i>)
5 - 7 octobre	→	L'évolution de la responsabilité sociale des entreprises: enjeux pour les employeurs et leurs organisations (OIE/BIT) (<i>Genève</i>)
11 octobre	→	Réunion des Présidents des organisations d'employeurs ibéroaméricaines (<i>Madrid</i>)
13 - 14 octobre	→	Réunion du Pacte de Stabilité (<i>Dubrovnik, Croatie</i>)
24 - 26 octobre	→	Réunion tripartite de l'OIT pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement dans un environnement "post AMF" (<i>Genève</i>)
31 octobre - 2 novembre	→	Réunion tripartite de l'OIT d'experts sur le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre (<i>Genève</i>)
3 - 18 novembre	→	Conseil d'administration du BIT (<i>Genève</i>)
11 - 12 novembre	→	Comité de direction de l'OIE (<i>Genève</i>)
6 - 7 décembre	→	Réunion de la Confédération panafricaine des employeurs (CPE) (<i>Tunis</i>)
13 - 20 décembre	→	Réunion de l'OIT d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (<i>Genève</i>)